



POLICE MUNICIPALE

**MISE EN LIGNE LE 28-04-2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

MODIFICATIF

PORTANT

SUR L'ARRÊTÉ MUNICIPAL APM N°23/0805  
(EN DATE DU 4 AVRIL 2023)

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE  
DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL  
DU N°46 AU N°48 AVENUE DES TILLEULS

PL/BM  
APM 23/0936

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu l'article L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, cinquième adjoint,

Vu l'article L.113-2 du Code de la Voirie Routière,

A l'effet d'obtenir l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal,

ARRETE

**ARTICLE 1** : Il convient de rectifier l'adresse du domicile de Madame Christine FAGET (propriétaire au n°46 avenue des Tilleuls) sur l'arrêté municipal APM N°23/0805 en date du 4 avril 2023, comme suit :

- Madame Christine FAGET demeurant au n°46 avenue des Tilleuls à 17200 ROYAN (et non au n°46 avenue Daniel Hedde).

**ARTICLE 2** : Ampliation du présent arrêté est adressée au demandeur conformément au Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'au Trésorier Principal de la Ville.

Fait à ROYAN, le 25 avril 2023

Pour le Maire,  
et par délégation,

Le Cinquième Adjoint



Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 28 avril 2023

Philippe CUSSAC